

Votre dossier d'adhésion Carte Pro AUCHAN Carburant



Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre offre Carte Pro Auchan Carburant, utilisable sur les stations-services AUCHAN et Simply Market.

Vous trouverez ci-après un descriptif détaillé de notre offre suivi de son formulaire d'adhésion.

Pour devenir client de la Carte Pro Auchan Carburant, rien de plus simple !

Il vous suffit de nous retourner ce dossier complété et signé par courrier sans affranchissement à :

EDENRED FUEL CARD A

LIBRE REPONSE 62627

93409 SAINT OUEN CEDEX

Merci de joindre un extrait K Bis récent, un RIB et le mandat de prélèvement complété et signé.

Vous pouvez nous joindre directement par téléphone au 0811 10 00 10 ou par courriel à cartepro@auchan.com, nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions sur notre carte et sur la demande d'adhésion.

Bien cordialement,

L'équipe Edenred Fuel Card A

FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT PRO AUCHAN

1/ INFORMATIONS GENERALES SUR VOTRE SOCIETE ET VOS BESOINS

SOCIETE

Raison Sociale* : _____

Adresse (1)*: _____

Adresse (2) : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

TVA intracommunautaire* : _____ SIRET* : _____

Forme juridique* : _____ Année de création* : _____

Auto Entreprise* : OUI NON

Activité* : _____ Nombre de véhicules* : _____

CONTACT

Nom de la personne à contacter* : _____ Prénom* : _____

Numéro de téléphone* : _____ Numéro de portable* : _____

Adresse email* : _____ Numéro de fax : _____

Site Web de votre société : _____ Fonction : _____

VOS BESOINS

N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR CETTE PARTIE

Indiquez votre consommation mensuelle estimée en €* : _____

**Cette information est
indispensable pour l'analyse de
votre dossier**

Nombre de cartes demandé * : _____

Véhicules légers : _____ Utilitaires : _____ PL : _____

Comment achetez-vous votre carburant actuellement ? _____

Cochez cette case si vous souhaitez la facture électronique

*Champs obligatoires

FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT PRO AUCHAN

2/ VOTRE CONTRAT

Je confirme que les informations inscrites sur le présent document sont valides et exactes et m'engage à communiquer toute modification de ces informations le cas échéant.

Je soussigné, _____

dûment habilité à engager la société déclare avoir pris connaissance et accepte sans restriction le contrat d'adhésion joint à ce document.

Signature du fondé de pouvoir de la société :

Raison sociale : _____

N° de TVA : _____

Nom complet du signataire : _____



Le signataire du contrat doit figurer sur le KBIS, dans le cas contraire, merci de joindre une **délégation de pouvoir**

Date :

Fonction du signataire : _____

Signature et cachet de la société :

IMPORTANT : n'oubliez pas de signer ce contrat ainsi que le mandat de prélèvement qui suit

FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT PRO AUCHAN

3/ LE MANDAT DE PRELEVEMENT

N'oubliez pas de signer ce mandat

Merci de compléter le mandat de prélèvement ci-dessous et nous le retourner signé avec le reste de votre dossier d'adhésion :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) EDENRED FUEL CARD A à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDENRED FUEL CARD A.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR57ZZZ8333C7

Débiteur :

Créancier :

Nom :

Nom : EDENRED FUEL CARD A

Adresse (1) :

Adresse : 166-180 Boulevard Gabriel Péri

Adresse (2)

Code postal : 92240 Ville : MALAKOFF

Code postal :

Ville :

Pays : France

Pays : France

IBAN : _____

BIC : _____

Paiement :

Récurrent/répétitif

Ponctuel

Fait à :

Le : / /

Signature et cachet société :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Contrat d'adhésion du Client professionnel à la Carte PRO AUCHAN CARBURANT

Préambule :

L'utilisation de la Carte Pro AUCHAN à destination des professionnels commercialisée par EDENRED FUEL CARD A SAS (RCS Nanterre 830 041 273) au Capital de 5 000,00 Euros et dont le siège social se situe au 166-180 Boulevard Gabriel Péri, 92240 MALAKOFF, est régie par le présent contrat.

Le présent contrat régit les rapports entre le Client professionnel et Edenred Fuel Card A concernant les modalités de fonctionnement et d'utilisation de la carte carburant « Carte Pro Auchan Carburant ».

Toute société régulièrement constituée peut demander l'attribution d'une carte CARBURANT PRO AUCHAN auprès de Edenred Fuel Card A.
Toute demande de carte emporte adhésion de plein droit au présent contrat.

La Carte est attribuée à toute société ayant retourné le bulletin d'adhésion accompagné de :

- Extrait K Bis de moins de trois mois (ou récépissé de déclaration en préfecture, certifié conforme pour les associations)
- Relevé d'identité bancaire (relevé Bic-Iban)
- Identité de la personne signataire du bulletin d'adhésion.

Edenred Fuel Card A se réserve cependant le droit de refuser l'adhésion si les informations financières relatives à la société demandeuse vont à l'encontre de ses règles de gestion. Dans ce cas, la société demandeuse sera avertie par écrit par Edenred Fuel Card A.

Edenred Fuel Card A se réserve le droit de modifier en tout ou partie et à tout moment le présent Contrat. Il appartient en conséquence au Client de se référer régulièrement à la dernière version des présentes disponible sur le site de la Société.

1. Définitions

(a) Dans ce contrat « La Société » signifie Edenred Fuel Card A

(b) « Carte » signifie la Carte PRO AUCHAN à puce ou à piste commercialisée par la Société et remise au Client afin qu'il puisse retirer du Produit sur un site ou sur le Réseau.

(c) « Site » signifie une station-service acceptant la Carte PRO AUCHAN. La liste des sites et de toute autre station membre du réseau figure sur le site Internet www.carte-carburant-auchan.fr et/ou est également disponible sur simple demande depuis notre site ou auprès de nos conseillers. La liste des Sites pouvant évoluer, il appartient au Client de consulter cette liste régulièrement.

(d) « Réseau » signifie l'ensemble des sites qui acceptent la Carte PRO AUCHAN.

(e) « Client » signifie la personne ou l'entreprise habilitée à utiliser la Carte incluant les employés, sous-traitants et toutes personnes agissant pour le compte ou sous l'autorité du Client.

(f) « Limite de crédit » : la société accorde au Client une limite de crédit mensuelle exprimé en €. Ce montant est communiqué au Client lors de la validation de sa demande d'adhésion. Pour des raisons de sécurité, la société se réserve le droit de bloquer l'ensemble des cartes sans préavis si le client atteint ou dépasse cette limite de crédit.

Toute modification de cette limite de crédit sera communiquée par e-mail au Client.

(g) « Produits » signifie gazoles, essences disponibles sur tout ou partie du Réseau, hors Fioul et CLAMC.

(h) « Code PIN » signifie le code personnel d'identification lié à la Carte.

(i) « Notification » signifie le moyen jugé le plus adapté par la Société pour informer le Client, soit par lettre simple, soit par courrier électronique. Ce moyen constitue une information réputée effective pour le Client.

2. Frais d'abonnement carte

(a) La Société facture au Client, annuellement à la date anniversaire du contrat et lors du renouvellement, un abonnement par Carte d'un montant de 6 euros HT. Cet abonnement est gratuit la première année du contrat.

(b) Une participation aux frais d'expédition des cartes est demandée au Client. La Société facture au Client des frais d'expédition de 1,5 euro HT par carte.

3. Demandes

(a) L'adhésion et les demandes de Cartes sont à l'absolue discrétion de la Société. La Société se réserve le droit de refuser l'adhésion, ou une demande de Cartes ou un renouvellement de Cartes si les informations financières relatives au Client vont à l'encontre de ses règles de gestion. Dans ce cas, le Client sera averti par la Société. Cependant, la Société pourra proposer dans ce cas au Client de fournir une garantie de paiement sous forme d'un dépôt de garantie ou d'une caution bancaire.

(b) Toute Carte sera utilisable, de sa date d'émission à sa date d'expiration, par le Client dans la limite de la Limite de Crédit accordée par la Société au Client.

(c) Tous les risques de perte sont transférés au Client à compter de la date d'envoi de la Carte.

(d) Le Client doit s'assurer que toute personne utilisant la Carte n'altère ni ne détériore les terminaux et autres équipements permettant de fournir le Produit sur le Site. En cas de problème lors de l'utilisation de ces équipements sur le Site, le Client doit s'adresser au responsable du Site.

4. Pack services en ligne

Le Client bénéficie automatiquement du « pack services en ligne ». Le Client dispose d'un accès sécurisé à son compte lui permettant la consultation des factures, des transactions et des cartes. Le pack services en ligne offre un service d'alertes automatiques envoyées au Client en cas de comportement anormal d'une Carte (alerte sur quantité anormale, alerte sur nombre de transactions anormal et alerte sur jour ou horaire anormaux) et des rapports de gestion et de consommation sont envoyés chaque mois. Ce pack est facturé 3HT par mois au Client.

5. Prix du carburant

(a) Le prix facturé pour tous les Produits vendus au Client, dit « Prix Net », correspond au prix d'affichage TTC constaté au moment de l'achat majoré de 2,5 centimes d'euros HT par litre. Tous les achats sont facturés en Euros.

(b) Tous les prix sont sujets aux taxes gouvernementales et autres taxes, charges, impôts lorsqu'ils sont applicables.

6. Paiement

(a) La Société communique au Client une facture bimensuelle sur la base des achats de Produits effectués par le Client au moyen de ses Cartes.

(b) Le Client dispose de 10 jours à partir de la réception de la facture pour toutes questions ou réclamations relatives à sa facture. Toute réclamation doit être transmise par écrit à la Société. Au-delà de ces 10 jours, la facture est réputée acceptée par le Client. Toute réclamation formulée par le Client au-delà de ce délai ne pourra pas être prise en compte et ne pourra pas justifier le non-paiement à l'échéance d'une facture.

(c) Le Client est facturé sur une base quinzaine. Le paiement s'effectue exclusivement par prélèvement automatique sur le compte du Client le 10ème jour suivant la date de la facture. Le Client s'engage à :

(i) toujours maintenir un compte bancaire capable d'accepter le prélèvement automatique,

(ii) toujours fournir à la Société une autorisation de prélèvement active,

(iii) si un prélèvement effectué par la Société devait être refusé, la Société facturerait au Client un frais pour débit refusé d'un montant de 40 euros HT.

(d) Si, quelle que soit la raison, le Client ne paie pas le montant total dû à la Société, la Société se réserve le droit de facturer un taux d'intérêt de 5% par an sur le compte du Client payable depuis la date d'échéance du paiement jusqu'au paiement effectif complet des sommes dues.

(e) Si le Client devait faire faillite, cesser son activité, entrer en liquidation ou être placé en redressement judiciaire, le solde du compte du Client serait considéré par la Société comme dû et payable immédiatement et les Cartes seraient immédiatement bloquées.

7. Facturation

Le Client peut choisir entre l'envoi d'une facture papier ou d'une facture électronique.

Si le Client choisit l'envoi d'une facture papier, un frais de 3 euros HT par facture lui sera facturé.

A défaut de choix par le Client, la Société lui attribuera par défaut la formule de facturation électronique.

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment ces frais d'abonnement.

La Société facture 5€ HT au Client pour toute demande de copie de facture de la part du Client.

Pour tout Client choisissant la facture électronique, les conditions suivantes s'appliquent et sont réputées avoir été acceptées par le Client. Ces conditions s'appliquent à la fourniture d'une facture électronique et n'affectent pas les conditions contractuelles relatives à la Carte.

Une facture électronique sera envoyée ou fournie par la Société au Client deux fois par mois sans frais pour le Client. La Société se réserve toutefois le droit de passer à l'envoi d'une facture papier sans notification préalable au Client. La facture sera alors adressée sans frais.

Si une facture électronique n'arrivait pas à destination du Client suite à une mauvaise adresse e-mail, à la perte ou à la corruption de données, ou si la facture n'était pas mise à disposition du Client pour téléchargement, il serait de la responsabilité du Client d'informer la Société sans remettre en cause l'obligation du Client d'effectuer le paiement des sommes dues à l'égard de la Société.

Si nécessaire, il est de la responsabilité du Client d'informer les autorités fiscales locales de son intention de recevoir des factures électroniques.

8. Abonnement Badge Télépéage

La Société propose au Client le Badge Télépéage et Parking en partenariat avec VINCI Autoroutes. Pour bénéficier d'un badge, le Client pourra effectuer sa demande auprès de la Société.

9. Produits

La Société ne peut garantir au Client la disponibilité des Produits sur un Site en particulier et ne pourrait être tenue responsable en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs Produits. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, le Client doit s'adresser au responsable du Site.

10. Utilisation de la Carte

(a) La Carte doit être utilisée en accord avec les présentes conditions contractuelles, le Client est responsable de la sécurisation de ses Cartes.

(b) La Carte n'est utilisable que dans les Distributeur Automatique de Carburant. Le Client doit veiller à se servir uniquement sur les pompes équipées de Distributeur Automatiques de Carburant.

(c) La Carte doit uniquement être utilisée pour obtenir des Produits sur les Sites.

(d) La Carte reste la propriété de la Société à tout moment et doit, si demandé, être retournée à la Société par le Client. Elle ne peut être utilisée au-delà de sa date d'expiration.

(e) La Société peut suspendre ou bloquer l'utilisation d'une Carte à tout moment sans notification au Client et peut refuser d'émettre une carte de remplacement. Cette mesure peut notamment intervenir en cas de diminution de la solvabilité du Client, portée à la connaissance de la Société, de circonstances de défaillance du Client, suite à un état d'insolvabilité ou de cessation de paiement révélé, dans tous les cas où les justifications, renseignements et déclarations fournis par le Client seraient reconnus inexacts.

(f) En cas de résiliation ou de fin de contrat, le Client doit retourner à la Société toutes les Cartes en sa possession dans un délai de 7 jours par courrier recommandé avec accusé de réception. Le Client reste responsable de toutes les transactions effectuées au moyen de ses Cartes jusqu'à leur date d'expiration.

(g) La possession d'une Carte ne confère aucun droit au Client de recevoir du Produit.

(h) Des reçus sont édités automatiquement pour toutes les transactions effectuées au moyen d'une Carte à l'exception des terminaux automatiques pour lesquels l'obtention d'un reçu est optionnelle et nécessite d'appuyer sur un bouton.

(i) Il est de la responsabilité du Client de s'assurer de la réconciliation entre ses reçus et la facture.

(j) Il est demandé aux Sites de conserver des copies des reçus (à l'exception des transactions faites sur des terminaux automatiques) pour une durée minimum de deux mois.

L'obtention d'une copie de reçu sur un site est à la charge du Client.

(k) La fonctionnalité permettant d'identifier des véhicules (le Kilométrage, la consommation...) est un outil de gestion reposant sur l'exactitude des informations saisies par le Client. Cette fonctionnalité n'est pas un outil visant à sécuriser l'utilisation de la Carte. La mauvaise ventilation des transactions entre plusieurs véhicules ne peut remettre en cause le paiement des sommes dues par le Client.

(l) La Carte peut être utilisée sur des terminaux lisant les Cartes à puce et sur des terminaux lisant les pistes magnétiques. Les fonctionnalités de sécurité autorisées par la puce de la Carte ne s'appliquent pas sur un terminal ne lisant que les pistes magnétiques.

(m) L'utilisation de la Carte émise par la Société vaut acceptation des présentes conditions contractuelles.

(n) Chaque carte est paramétrée par défaut avec un plafond de sécurité correspondant à un enlèvement maximum cumulé de produits par jour. Dès l'atteinte de ce plafond la carte est immédiatement bloquée sans préavis.

(o) Le Client a la possibilité de paramétrer des restrictions (géographiques, temporelles, etc...) sur sa Carte lors de son inscription ou en adressant sa demande auprès de nos conseillers. La Société se réserve le droit de modifier librement les restrictions des Cartes du Client sans aucune réserve. Il appartient au Client de consulter régulièrement l'état de ses Cartes sur son compte en ligne. Le Client ne pourra pas contester le paiement de transactions qu'il aurait réalisées bien que les restrictions demandées n'aient pu être appliquées par la Société.

11. Code PIN

(a) Un Code PIN à 4 chiffres est alloué à chaque Carte.

(b) Le Code PIN est une information confidentielle. Il doit toujours être conservé séparément de la Carte.

(c) Le Client devra prendre toutes précautions utiles pour sauvegarder la confidentialité du code qui lui sera attribué. Le Client s'engage notamment à conserver en lieu sûr et séparément la carte et le code confidentiel.

(d) Si le Code PIN est communiqué à une personne non autorisée, le Client doit immédiatement en informer la Société.

(e) Le Code PIN est réservé à l'utilisation sur des terminaux au sein du Réseau.

12. Cartes volées ou perdues

(a) Si une Carte est volée ou perdue (incluant le vol commis par une personne ayant cessé son travail pour le Client), le Client doit immédiatement informer la Société par e-mail, fax ou courrier recommandé avec accusé réception aux adresses communiquées par la Société et disponibles sur le site www.carte-carburant-auchan.fr. La notification de vol ou de perte doit être reçue par la Société avant 15h00 afin d'être traitée le jour même. Toute demande reçue après 15h00 sera réputée acceptée et traitée le jour ouvré suivant (du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés Français).

(b) Le Client est responsable des transactions faites avec les Cartes volées ou perdues jusqu'à la fin du deuxième jour suivant le jour de réception de la notification sauf si la Société peut prouver que :

(i) Le Client a remis la Carte à une personne non autorisée,

(ii) La perte de la Carte est due à une forte négligence de la part du Client,

(iii) Le Client n'a pas respecté la demande faite par la Société de détruire ou de retourner la Carte à la Société,

(iv) Le Client n'a pas respecté les conditions du présent Contrat,

(c) Le Client doit coopérer avec la Société et la Police pour aider à récupérer les Cartes. Si la Société suspecte qu'une Carte a été volée ou perdue, la Société peut communiquer les informations dont elle dispose et qu'elle juge utiles à la Police et la Société est en droit de prendre les mesures qu'elle juge appropriées.

(d) Si le Client retrouve une Carte déclarée volée ou perdue, il doit la retourner immédiatement à la Société à ses frais.

13. Revente

Il est strictement interdit au Client de revendre ou de mettre à la disposition de tiers les Produits achetés au moyen de ses Cartes sur le Réseau.

14. Sécurité

Il est de la seule responsabilité du Client d'informer les personnes utilisant la Carte des risques et procédures à respecter lors de l'achat de Produits sur le Réseau.

La Société ne saurait être tenue responsable des préjudices subis par le Client.

15. Force Majeure

(a) Tous les événements, de quelque nature qu'ils soient, échappant à la volonté de la Société, irrésistibles, imprévisibles et tendant à retarder ou à empêcher la fourniture de Produit constituent, de convention expresse, une cause de suspension et/ou d'extinction des obligations de la Société envers le Client, sans indemnité au profit du Client.

Sans limiter la portée des autres dispositions des présentes, la responsabilité de la Société, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits dus à un cas fortuit ou au fait d'un tiers ou de la victime du dommage.

Le Client reconnaît que constituent notamment un cas fortuit les pannes et les problèmes d'ordre technique concernant le matériel et les équipements permettant l'approvisionnement en Produits, ces problèmes ne se limitant pas aux interruptions, suspensions ou fermetures du service. Il reconnaît, par conséquent, que la Société ne peut être tenue pour responsable des dommages liés à ces problèmes.

(b) Dans ce cas, la Société doit déterminer si l'approvisionnement du Client peut être maintenu dans des conditions acceptables et à un coût raisonnable pour la Société.

(c) Dès que la situation redevient normale, la Société doit informer le Client de la reprise des approvisionnements.

16. Transferts

La Société peut transférer tous les droits relatifs au paiement des factures en restant dans le cadre des présentes conditions. Ce contrat ne peut être transféré ou cédé par le Client sans l'accord écrit préalable de la Société.

17. Généralités

(a) Le Client doit immédiatement informer la Société en cas de changement d'adresse, de coordonnées bancaires, K Bis ou de toutes autres informations utiles.

(b) La Société peut modifier ou enrichir les conditions de ce contrat à tout moment après en avoir notifié le Client. Toute utilisation de la Carte après cette notification vaut acceptation des nouvelles conditions.

(c) La Carte ne donne pas droit au Client à participer à des opérations promotionnelles que la Société pourrait être amenée à mettre en place.

(d) Le Client autorise la Société à mener des investigations sur le Client lors de l'ouverture du compte.

(e) Les détails du contrat et les informations relatives au compte du Client sont utilisées auprès de sociétés de mesure du risque client pour aider la Société à prendre des décisions et se prémunir des risques de fraude.

18. Responsabilités de la Société

(a) La Société n'est pas responsable et n'offre aucune garantie, implicite ou explicite, sur le Produit fourni au Client.

(b) La Société n'est pas responsable en cas de dysfonctionnement des équipements permettant l'approvisionnement sur un Site.

19. Juridiction compétente

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. En cas de litige, ne pouvant trouver de solution amiable, le Tribunal de Commerce le plus proche géographiquement du siège du plaignant est compétent.

20. Fermeture du compte

(a) Le Client peut fermer son compte en en donnant instruction à la Société par écrit et en retournant les Cartes à ses frais à la Société.

(b) Le Client est responsable du paiement immédiat des sommes restant au débit de son compte.

(c) Le Client doit s'assurer qu'aucune transaction n'est effectuée après sa demande de fermeture de compte.

(d) Le Client ne doit pas annuler son autorisation de prélèvement avant que le paiement complet du solde figurant sur son compte n'ait été effectué.

(e) Le Client est responsable du paiement de toutes les transactions effectuées après la fermeture de son compte.

(f) Le compte ne peut être fermé qu'après réception des Cartes retournées à la Société et le paiement complet des sommes figurant au débit du compte du Client.

(g) Lorsque le Client retourne la Carte par courrier recommandé avec accusé de réception, le Client doit s'assurer qu'elle est coupée en deux et que la piste magnétique est endommagée.

21. Séparation des clauses du contrat

Dans le cas où des clauses de ce contrat devaient être jugées inapplicables par une cour compétente, ces clauses seraient retirées des présentes sans toutefois remettre en cause la validité des autres clauses et la validité du présent contrat.

22. Informatique et Libertés

Dans le cadre de la gestion de la Carte et des informations concernant les offres commerciales de la Société, des données personnelles concernant le Client font l'objet d'un traitement. Ce traitement a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, le Client doit s'adresser à la Société à l'adresse suivante : Edenred Fuel Card A - **166-180 Boulevard Gabriel Péri, 92240 MALAKOFF**, en fournissant tout justificatif d'identité approprié.

Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en contactant la Société.